Docusign Envelope ID: 806211A0-A667-8400-824B-7D0C3847429C

IENA
Société par actions simplifiée
au capital de 825 641,99 euros
Siège social : 32 RUE ARAGO, 92800 PUTEAUX
752 317 933 RCS NANTERRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 juin 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 304 847,51 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	**304 847,51 euros**
A l'absorption des pertes antérieures du compte « report à nouveau »	**304 847,51 euros**

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents.

Certifié conforme
Le Président
Toufic-Pascal NACCACHE

Toufic-Pascal NACCACHE

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	2 765 148,00	1 891 406,68	873 741,32	795 595,99
	Fonds commercial	2 653 201,26		2 653 201,26	2 653 201,26
	Autres immobilisations incorporelles	12 002,00	12 002,00		
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	294 154,66	245 848,58	48 306,08	52 450,39
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations	790 000,00		790 000,00	790 000,00
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés	22 315,00		22 315,00	22 315,00
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	31 239,41		31 239,41	31 156,69
	Total de l'actif immobilisé (III)	6 568 060,33	2 149 257,26	4 418 803,07	4 344 719,33
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				267 211,65
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	2 640 855,53		2 640 855,53	3 263 782,59
	Autres créances	560 478,85		560 478,85	578 435,75
	Charges constatées d'avance	12 404,65		12 404,65	11 707,16
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	245 507,61		245 507,61	43 950,71
	Total de l'actif circulant (IV)	3 459 246,64		3 459 246,64	4 165 087,86
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	10 027 306,97	2 149 257,26	7 878 049,71	8 509 807,19
	(1) dont immobilisations financières à moins d'un an				
	(2) dont créances à moins d'un an			3 213 739,03	3 853 925,50

PRESENTATION

Docusign Envelope ID: 806211A0-A667-8400-824B-7D0C3847429C

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 825 641,99)	825 641,99	1 149 905,23
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation	2 232 012,16	2 232 012,16
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(2 363 753,68)	(3 124 121,27)
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	304 847,51	141 100,45
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	998 747,98	398 896,57
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	654 066,52	615 747,49
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	654 066,52	615 747,49
DETTES	Emprunts obligataires convertibles	719 429,06	774 699,38
	Autres emprunts obligataires		42 500,00
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	515 097,81	436 819,21
	Emprunts et dettes financières divers (2)	734 550,62	875 988,24
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 208 814,19	1 791 433,01
	Dettes fiscales et sociales	1 877 556,42	1 979 136,42
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	1 169 787,11	1 594 586,87
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1)	6 225 235,21	7 495 163,13
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	7 878 049,71	8 509 807,19
(1)	Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	6 115 047,37	6 706 217,63
(2)	Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

Règlement ANC 2022-06

		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	31/12/2025 12 mois	31/12/2024 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	1 550 673,99	94 151,10	1 644 825,09	1 165 327,58
	Production vendue	6 621 372,93	4 750,00	6 626 122,93	7 187 129,62
	Montant net du chiffre d'affaires	8 172 046,92	98 901,10	8 270 948,02	8 352 457,20
	Production stockée				
	Production immobilisée			327 000,00	297 300,00
	Subventions				5 000,00
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				6 546,77
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits			126 842,46	1 114,77
	Total des produits d'exploitation			8 724 790,48	8 662 418,74
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			1 465 840,97	950 190,94
	Variation de stocks				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (1)			1 762 620,04	2 072 722,15
	Impôts, taxes et versements assimilés			93 507,84	117 976,92
	Salaires			3 147 438,65	3 202 208,94
	Cotisations sociales			1 494 331,71	1 511 909,14
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			270 039,71	251 842,57
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
	Dotations aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
	Autres charges			38 015,32	491,44
	Total des charges d'exploitation			8 271 794,24	8 107 342,10
	RESULTAT D'EXPLOITATION			452 996,24	555 076,64

(1) Y compris :
- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier

Compte de Résultat 2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
	RESULTAT D'EXPLOITATION	452 996,24	555 076,64
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)		
	Autres intérêts et produits assimilés (2)	3,05	3,05
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des cessions d'immobilisations financières		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers	3,05	3,05
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	38 319,03	74 222,50
	Intérêts et charges assimilées (3)	189 831,75	229 302,71
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières	228 150,78	303 525,21
	RESULTAT FINANCIER	(228 147,73)	(303 522,16)
	RESULTAT COURANT avant impôts	224 848,51	251 554,48
	Produits exceptionnels		8 151,50
	Charges exceptionnelles		288 847,53
	RESULTAT EXCEPTIONNEL		(280 696,03)
	Participation des salariés aux résultats		
	Impôts sur les bénéfices	(79 999,00)	(170 242,00)
	Total des produits	8 724 793,53	8 670 573,29
	Total des charges	8 419 946,02	8 529 472,84
	BENEFICE OU PERTE	304 847,51	141 100,45

(2) dont produits concernant les entités liées		
(3) dont intérêts concernant les entités liées	18 099,44	19 663,44

Faits caractéristiques

Informations générales complémentaires

En date du 31 mars 2025, la société a procédé à une réduction de capital social à hauteur de 619 267.14 €, en réduisant la valeur nominale des titres.

En date du 04 juillet 2025, la société a procédé à une augmentation de capital social à hauteur de 295 003.90 €, avec un maintien du droit préférentiel de souscription des associés déja présents.

Changement de méthode comptable sur la mise à disposition de logiciels avec la société EVERNEX

Dans le cadre du contrat de mise à disposition de logiciels conclu avec la société EVERNEX, la société CABINET IENA a modifié la présentation comptable des flux correspondants.

Les sommes perçues, antérieurement comptabilisées en chiffre d'affaires, sont désormais intégralement inscrites en « autres produits », tandis que les échéances de loyers, précédemment enregistrées en achats de licences, figurent en charges selon la durée d'utilisation.

Ce changement de méthode vise à traduire plus fidèlement la nature économique de l'opération et à neutraliser son incidence sur la marge commerciale.

Informations complémentaires

Au cours de l'exercice, la société a réalisé un bénéfice, en progression par rapport à l'exercice précédent. Les capitaux propres sont désormais supérieurs à la moitié du capital social, à la clôture de l'exercice.

Cette amélioration résulte notamment du bénéfice de l'exercice ainsi que des opérations intervenues sur le capital au cours de l'année 2025.

Néanmoins, la situation financière demeure toutefois fragile au regard du poids encore significatif des dettes, qui représentent une part importante du total du bilan, et d'un niveau de trésorerie disponible qui, bien qu'en amélioration, reste limité au regard des engagements à court et moyen terme de la société.

Dans ce contexte, la direction maintient une vigilance renforcée sur l'évolution de la trésorerie, le respect des échéanciers de règlement et la maîtrise du besoin en fonds de roulement. Elle poursuit les actions engagées afin de consolider progressivement la structure financière, préserver la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements et assurer la continuité de l'exploitation.

Docusign Envelope ID: 806211A0-A667-8400-824B-7D0C3847429C

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Le bilan de l'exercice présente un total de **7 878 050** euros**.**

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **8 724 794** euros et un total **charges** de **8 419 946** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **304 848** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de réglementation comptable :

Les dispositions du règlement ANC précité sont applicables pour la première fois aux comptes sociaux de l'exercice couvrant la période du **01/01/2025** au **31/12/2025**.

Ce changement de règlementation se traduit par :

- une nouvelle définition du résultat exceptionnel,
- la suppression de la technique de transfert de charges,
- la modification du plan de comptes et l'introduction d'une nouvelle nomenclature,
- de nouveaux modèles d'états financiers.

Au cours de l'exercice, le plan comptable de l'entreprise a été modifié afin de refléter les évolutions réglementaires et les besoins spécifiques de gestion avec la nouvelle définition du résultat exceptionnel et la suppression des comptes de transferts de charges.

Les modifications suivantes ont notamment été apportées :

Anciens comptes	Nouveaux comptes	Montants comptabilisés
6712.. Pénalités, amendes fiscales et pénales	6582.. Pénalités, amendes fiscales et pénales	37 934.05 €
791… Transferts de charges d'exploitation (avantages en nature)	6419… Avantages en nature	- 23 207.88 €
791… Transferts de charges d'exploitation (remboursements d'assurances)	7587.. Indemnités d'assurance	- 18 000 €

Les états financiers sont présentés conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans le Règlement. Les modifications suivantes ont notamment été apportées :

- Regroupement des charges et produits exceptionnels, qui étaient présentés sur plusieurs lignes en 2024 sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles »

- Reclassements entre des lignes du bilan ou du compte de résultat. Par exemple :

  - Dans la colonne comparative 2024 du bilan 2025, les immobilisations en cours sont désormais regroupées avec les avances et acomptes, aussi bien pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles que corporelles ;

  - Dans la colonne comparative 2024 du bilan 2025, la ligne « Charges constatées d'avance » est désormais parmi les éléments constituant la rubrique des « Créances ».

Docusign Envelope ID: 806211A0-A667-8400-824B-7D0C3847429C

Règles et Méthodes Comptables

- Reclassements liés à la suppression de la technique des transferts de charges en application de la disposition spécifique prévue par le règlement sur ce sujet. Ainsi, les transferts de charges constatés dans le compte de résultat 2024 seront présentés dans la colonne comparative 2024 dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions », rattaché au résultat d'exploitation.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Logiciels - Production immobilisée : 3 à 5 ans
* Autres immobilisations incorporelles : 3 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 4 à 10 ans
* Matériel de transport : 5 ans
* Matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans
* Mobilier : 5 à 8 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature.

Docusign Envelope ID: 806211A0-A667-8400-824B-7D0C3847429C

Règles et Méthodes Comptables

PRESENTATION

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvce	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Autres immobilisations incorporelles	5 103 351,26		327 000,00			5 430 351,26
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 103 351,26		327 000,00			5 430 351,26
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	170 105,00		2 775,00			172 880,00
	Matériel de transport	6 255,16					6 255,16
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	100 753,77		14 265,73			115 019,50
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	277 113,93		17 040,73			294 154,66
FINANCIERES	Participations	790 000,00					790 000,00
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	22 315,00					22 315,00
	Prêts et autres immobilisations financières	31 156,69		82,72			31 239,41
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	843 471,69		82,72			843 554,41
	TOTAL	6 223 936,88		344 123,45			6 568 060,33

Amortissements

Règlement ANC 2022-06

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles			1 654 554,01	248 854,67		1 903 408,68
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			1 654 554,01	248 854,67		1 903 408,68
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			146 462,36	5 979,80		152 442,16
	Matériel de transport			41,70	1 251,03		1 292,73
	Matériel de bureau, mobilier			78 159,48	13 954,21		92 113,69
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			224 663,54	21 185,04		245 848,58
	TOTAL			1 879 217,55	270 039,71		2 149 257,26

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

PRESENTATION

Docusign Envelope ID: 806211A0-A667-8400-824B-7D0C3847429C

Provisions

Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions		31/12/2025
				Utilisées	Non utilisées	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges					
	Pour garanties données aux clients					
	Pour amendes et pénalités					
	Pour pertes de change					
	PROVISIONS POUR RISQUES					
	Pour pensions et obligations similaires					
	Pour impôts					
	Pour renouvellement des immobilisations					
	Pour gros entretien et grandes révisions					
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
	Autres	615 747,49	38 319,03			654 066,52
	PROVISIONS POUR CHARGES	615 747,49	38 319,03			654 066,52
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	615 747,49	38 319,03			654 066,52

Créances

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	31 239,41		31 239,41
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	2 640 855,53	2 640 855,53	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	48 677,11	48 677,11	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	231 853,30	231 853,30	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	149 889,00	149 889,00	
	Groupe et associés	48 234,45	48 234,45	
	Débiteurs divers	81 824,99	81 824,99	
	Charges constatées d'avances	12 404,65	12 404,65	
	TOTAL DES CREANCES	3 244 978,44	3 213 739,03	31 239,41
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Dettes

	Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles	719 429,06	719 429,06		
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	271 921,63	271 921,63		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	243 176,18	132 988,34	110 187,84	
	Emprunts et dettes financières divers	716 451,18	716 451,18		
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 208 814,19	1 208 814,19		
	Personnel et comptes rattachés	220 594,46	220 594,46		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	751 666,04	751 666,04		
	Impôts sur les bénéfices	69 666,00	69 666,00		
	Taxes sur la valeur ajoutée	793 667,86	793 667,86		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	41 962,06	41 962,06		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	18 099,44	18 099,44		
	Autres dettes	1 169 787,11	1 169 787,11		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	6 225 235,21	6 115 047,37	110 187,84	

Emprunts souscrits en cours d'exercice	150 000,00
Emprunts remboursés en cours d'exercice	155 294,13
Emprunts dettes associés (personnes physiques)	

Docusign Envelope ID: 806211A0-A667-8400-824B-7D0C3847429C

Produits à recevoir

	Règlement ANC 2022-06	31/12/2025
Total des Produits à recevoir		252 090
Autres créances clients		102 201
CLIENTS FACT. A ETABLIR	102 201	
Autres créances		149 889
ETAT PRODUITS A RECEVOIR	149 889	

Docusign Envelope ID: 806211A0-A667-8400-824B-7D0C3847429C

Charges à payer

	Règlement ANC 2022-06	31/12/2025
Total des Charges à payer		891 810
Emprunts obligataires convertibles		
INTERETS COURUS S/EMP.OBLIGAT.	110 541	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		8 778
INTERETS COURUS A PAYER	456	
AGIOS & SERV.BANCAIRES A PAYER	8 322	
Emprunts et dettes financières divers		18 099
CPT COURANTS INTERETS A PAYER	18 099	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		512 088
FOURN. FACT.NON PARVENUES	512 088	
Dettes fiscales et sociales		352 844
DETTES PROV./CONGES PAYES	220 594	
CHARG.SOC./CONGES A PAYER	102 087	
AUTR.CHARG.SOCIAL.A PAYER	19 583	
TAXE APPRENTISSAGE	2 839	
FORM.PROF.CONTINUE ET ADESATT A PAYER	2 742	
ETAT CHARGES FISCALES A PAYER	4 998	

Docusign Envelope ID: 806211A0-A667-8400-824B-7D0C3847429C

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

Docusign Envelope ID: 806211A0-A667-8400-824B-7D0C3847429C

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		12 405	12 405
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			12 405

Docusign Envelope ID: 806211A0-A667-8400-824B-7D0C3847429C

Crédits d'impôts

	31/12/2025	Montant
Réductions et crédits d'impôt ne donnant pas lieu au dépôt d'une déclaration spéciale		
Réductions et crédits d'impôt avec dépôt d'une déclaration spéciale		
CIR - Crédit d'impôt en faveur de la recherche		149 664,00
Autres crédits d'impôts		
	TOTAL	149 664,00

IENA, SAS
Société par Actions Simplifiée au capital de 825 642,00 euros
Siège social : 32, rue Arago 92800 PUTEAUX

RCS Nanterre : 752 317 933

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du Commissaire aux comptes
Sur les Comptes Annuels

* * *

IENA, SAS

TD AUDIT
COMMISSARIAT AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du Commissaire aux comptes
Sur les Comptes Annuels

Messieurs les associés,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société IENA relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables Français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

1.1 Référentiel d'audit :

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie V « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes » du présent rapport.

1.2 Indépendance :

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

1.3 Observation :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des évènements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans l'annexe des comptes annuels, dans le paragraphe Informations complémentaires.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables Français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraude ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des

comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation, cette appréciation s'appuie sur des éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que les circonstances ou évènements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et évènements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Maisons-Alfort,
Le 29 mai 2026

Commissaire aux comptes
Thierry DUREY
TD AUDIT
Société de Commissariat aux Comptes
40, avenue Joffre 94700 Maisons-Alfort
Tél : 01 41 78 58 70
siret : 832 652 366 00010

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025 Brut	Amort. et Dépréc.	Net	31/12/2024 Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	2 765 148	1 891 407	873 741	795 596
	Fonds commercial	2 653 201		2 653 201	2 653 201
	Autres immobilisations incorporelles	12 002	12 002		
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	294 155	245 849	48 306	52 450
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations	790 000		790 000	790 000
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés	22 315		22 315	22 315
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	31 239		31 239	31 157
	Total de l'actif immobilisé (III)	**6 568 060**	**2 149 257**	**4 418 803**	**4 344 719**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				267 212
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	2 640 856		2 640 856	3 263 783
	Autres créances	560 479		560 479	578 436
	Charges constatées d'avance	12 405		12 405	11 707
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	245 508		245 508	43 951
	Total de l'actif circulant (IV)	**3 459 247**		**3 459 247**	**4 165 088**
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	**10 027 307**	**2 149 257**	**7 878 050**	**8 509 807**
	(1) dont immobilisations financières à moins d'un an				
	(2) dont créances à moins d'un an			3 213 739	3 853 926

Bilan Passif

	Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 825 642)	825 642	1 149 905
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation	2 232 012	2 232 012
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(2 363 754)	(3 124 121)
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	**304 848**	**141 100**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**998 748**	**398 897**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	654 067	615 747
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	**654 067**	**615 747**
DETTES	Emprunts obligataires convertibles	719 429	774 699
	Autres emprunts obligataires		42 500
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	515 098	436 819
	Emprunts et dettes financières divers (2)	734 551	875 988
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 208 814	1 791 433
	Dettes fiscales et sociales	1 877 556	1 979 136
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	1 169 787	1 594 587
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1)	**6 225 235**	**7 495 163**
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	**7 878 050**	**8 509 807**
(1)	Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	6 115 047	6 706 218
(2)	Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat

1/2

Règlement ANC 2022-06

		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	31/12/2025 12 mois	31/12/2024 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	1 550 674	94 151	1 644 825	1 165 328
	Production vendue	6 621 373	4 750	6 626 123	7 187 130
	Montant net du chiffre d'affaires	**8 172 047**	**98 901**	**8 270 948**	**8 352 457**
	Production stockée				
	Production immobilisée			327 000	297 300
	Subventions				5 000
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				6 547
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits			126 842	1 115
	Total des produits d'exploitation			**8 724 790**	**8 662 419**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			1 465 841	950 191
	Variation de stocks				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (1)			1 762 620	2 072 722
	Impôts, taxes et versements assimilés			93 508	117 977
	Salaires			3 147 439	3 202 209
	Cotisations sociales			1 494 332	1 511 909
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			270 040	251 843
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
	Dotations aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
	Autres charges			38 015	491
	Total des charges d'exploitation			**8 271 794**	**8 107 342**
	RESULTAT D'EXPLOITATION			**452 996**	**555 077**

(1) Y compris :
- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier

Compte de Résultat

2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**452 996**	**555 077**
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)		
	Autres intérêts et produits assimilés (2)	3	3
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des cessions d'immobilisations financières		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers	**3**	**3**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	38 319	74 223
	Intérêts et charges assimilées (3)	189 832	229 303
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières	**228 151**	**303 525**
	RESULTAT FINANCIER	**(228 148)**	**(303 522)**
	RESULTAT COURANT avant impôts	**224 849**	**251 554**
	Produits exceptionnels		**8 152**
	Charges exceptionnelles		**288 848**
	RESULTAT EXCEPTIONNEL		**(280 696)**
	Participation des salariés aux résultats		
	Impôts sur les bénéfices	(79 999)	(170 242)
	Total des produits	**8 724 794**	**8 670 573**
	Total des charges	**8 419 946**	**8 529 473**
	BENEFICE OU PERTE	**304 848**	**141 100**
	(2) dont produits concernant les entités liées		
	(3) dont intérêts concernant les entités liées	18 099	19 663

Faits caractéristiques

Informations générales complémentaires

En date du 31 mars 2025, la société a procédé à une réduction de capital social à hauteur de 619 267.14 €, en réduisant la valeur nominale des titres.

En date du 04 juillet 2025, la société a procédé à une augmentation de capital social à hauteur de 295 003.90 €, avec un maintien du droit préférentiel de souscription des associés déja présents.

Changement de méthode comptable sur la mise à disposition de logiciels avec la société EVERNEX

Dans le cadre du contrat de mise à disposition de logiciels conclu avec la société EVERNEX, la société CABINET IENA a modifié la présentation comptable des flux correspondants.

Les sommes perçues, antérieurement comptabilisées en chiffre d'affaires, sont désormais intégralement inscrites en « autres produits », tandis que les échéances de loyers, précédemment enregistrées en achats de licences, figurent en charges selon la durée d'utilisation.

Ce changement de méthode vise à traduire plus fidèlement la nature économique de l'opération et à neutraliser son incidence sur la marge commerciale.

Informations complémentaires

Au cours de l'exercice, la société a réalisé un bénéfice, en progression par rapport à l'exercice précédent. Les capitaux propres sont désormais supérieurs à la moitié du capital social, à la clôture de l'exercice.

Cette amélioration résulte notamment du bénéfice de l'exercice ainsi que des opérations intervenues sur le capital au cours de l'année 2025.

Néanmoins, la situation financière demeure toutefois fragile au regard du poids encore significatif des dettes, qui représentent une part importante du total du bilan, et d'un niveau de trésorerie disponible qui, bien qu'en amélioration, reste limité au regard des engagements à court et moyen terme de la société.

Dans ce contexte, la direction maintient une vigilance renforcée sur l'évolution de la trésorerie, le respect des échéanciers de règlement et la maîtrise du besoin en fonds de roulement. Elle poursuit les actions engagées afin de consolider progressivement la structure financière, préserver la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements et assurer la continuité de l'exploitation.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Le bilan de l'exercice présente un total de **7 878 050** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **8 724 794** euros et un total **charges** de **8 419 946** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **304 848** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de réglementation comptable :

Les dispositions du règlement ANC précité sont applicables pour la première fois aux comptes sociaux de l'exercice couvrant la période du **01/01/2025** au **31/12/2025**.

Ce changement de règlementation se traduit par :

- une nouvelle définition du résultat exceptionnel,
- la suppression de la technique de transfert de charges,
- la modification du plan de comptes et l'introduction d'une nouvelle nomenclature,
- de nouveaux modèles d'états financiers.

Au cours de l'exercice, le plan comptable de l'entreprise a été modifié afin de refléter les évolutions réglementaires et les besoins spécifiques de gestion avec la nouvelle définition du résultat exceptionnel et la suppression des comptes de transferts de charges.

Les modifications suivantes ont notamment été apportées :

Règles et Méthodes Comptables

Anciens comptes	Nouveaux comptes	Montants comptabilisés
6712.. Pénalités, amendes fiscales et pénales	6582.. Pénalités, amendes fiscales et pénales	37 934.05 €
791... Transferts de charges d'exploitation (avantages en nature)	6419... Avantages en nature	- 23 207.88 €
791... Transferts de charges d'exploitation (remboursements d'assurances)	7587.. Indemnités d'assurance	- 18 000 €

Les états financiers sont présentés conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans le Règlement. Les modifications suivantes ont notamment été apportées :

- Regroupement des charges et produits exceptionnels, qui étaient présentés sur plusieurs lignes en 2024 sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles »

- Reclassements entre des lignes du bilan ou du compte de résultat. Par exemple :

  - Dans la colonne comparative 2024 du bilan 2025, les immobilisations en cours sont désormais regroupées avec les avances et acomptes, aussi bien pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles que corporelles ;

  - Dans la colonne comparative 2024 du bilan 2025, la ligne « Charges constatées d'avance » est désormais parmi les éléments constituant la rubrique des « Créances ».

- Reclassements liés à la suppression de la technique des transferts de charges en application de la disposition spécifique prévue par le règlement sur ce sujet. Ainsi, les transferts de charges constatés dans le compte de résultat 2024 seront présentés dans la colonne comparative 2024 dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions », rattaché au résultat d'exploitation.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie

Règles et Méthodes Comptables

du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Logiciels - Production immobilisée : 3 à 5 ans
* Autres immobilisations incorporelles : 3 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 4 à 10 ans
* Matériel de transport : 5 ans
* Matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans
* Mobilier : 5 à 8 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Règles et Méthodes Comptables

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvce	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Autres immobilisations incorporelles	5 103 351		327 000			5 430 351
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**5 103 351**		**327 000**			**5 430 351**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	170 105		2 775			172 880
	Matériel de transport	6 255					6 255
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	100 754		14 266			115 020
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**277 114**		**17 041**			**294 155**
FINANCIERES	Participations	790 000					790 000
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	22 315					22 315
	Prêts et autres immobilisations financières	31 157		83			31 239
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**843 472**		**83**			**843 554**
	TOTAL	**6 223 937**		**344 123**			**6 568 060**

Amortissements

Règlement ANC 2022-06

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles			1 654 554	248 855		1 903 409
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			**1 654 554**	**248 855**		**1 903 409**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			146 462	5 980		152 442
	Matériel de transport			42	1 251		1 293
	Matériel de bureau, mobilier			78 159	13 954		92 114
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			**224 664**	**21 185**		**245 849**
	TOTAL			**1 879 218**	**270 040**		**2 149 257**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse-ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

	Règlement ANC 2022-06	Début exercice	Augmentations	Diminutions Utilisées	Diminutions Non utilisées	31/12/2025
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges					
	Pour garanties données aux clients					
	Pour amendes et pénalités					
	Pour pertes de change					
	PROVISIONS POUR RISQUES					
	Pour pensions et obligations similaires					
	Pour impôts					
	Pour renouvellement des immobilisations					
	Pour gros entretien et grandes révisions					
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
	Autres	615 747	38 319			654 067
	PROVISIONS POUR CHARGES	**615 747**	**38 319**			**654 067**
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**615 747**	**38 319**			**654 067**

Créances

	Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	31 239		31 239
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	2 640 856	2 640 856	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	48 677	48 677	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	231 853	231 853	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	149 889	149 889	
	Groupe et associés	48 234	48 234	
	Débiteurs divers	81 825	81 825	
	Charges constatées d'avances	12 405	12 405	
	TOTAL DES CREANCES	**3 244 978**	**3 213 739**	**31 239**
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Dettes

	Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles	719 429	719 429		
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	271 922	271 922		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	243 176	132 988	110 188	
	Emprunts et dettes financières divers	716 451	716 451		
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 208 814	1 208 814		
	Personnel et comptes rattachés	220 594	220 594		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	751 666	751 666		
	Impôts sur les bénéfices	69 666	69 666		
	Taxes sur la valeur ajoutée	793 668	793 668		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	41 962	41 962		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	18 099	18 099		
	Autres dettes	1 169 787	1 169 787		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**6 225 235**	**6 115 047**	**110 188**	

Emprunts souscrits en cours d'exercice	150 000
Emprunts remboursés en cours d'exercice	155 294
Emprunts dettes associés (personnes physiques)	

Produits à recevoir

	Règlement ANC 2022-06	31/12/2025
Total des Produits à recevoir		**252 090**
Autres créances clients		**102 201**
CLIENTS FACT. A ETABLIR	102 201	
Autres créances		**149 889**
ETAT PRODUITS A RECEVOIR	149 889	

Charges à payer

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025
Total des Charges à payer		**891 810**
Emprunts obligataires convertibles		
INTERETS COURUS S/EMP.OBLIGAT.	110 541	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		**8 778**
INTERETS COURUS A PAYER	456	
AGIOS & SERV.BANCAIRES A PAYER	8 322	
Emprunts et dettes financières divers		**18 099**
CPT COURANTS INTERETS A PAYER	18 099	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**512 088**
FOURN. FACT.NON PARVENUES	512 088	
Dettes fiscales et sociales		**352 844**
DETTES PROV./CONGES PAYES	220 594	
CHARG.SOC./CONGES A PAYER	102 087	
AUTR.CHARG.SOCIAL.A PAYER	19 583	
TAXE APPRENTISSAGE	2 839	
FORM.PROF.CONTINUE ET ADESATT A PAYER	2 742	
ETAT CHARGES FISCALES A PAYER	4 998	

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			**12 405**
		12 405	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
	TOTAL		**12 405**

Crédits d'impôts

	31/12/2025	Montant
Réductions et crédits d'impôt ne donnant pas lieu au dépôt d'une déclaration spéciale		
Réductions et crédits d'impôt avec dépôt d'une déclaration spéciale		
CIR - Crédit d'impôt en faveur de la recherche		149 664
Autres crédits d'impôts		
	TOTAL	**149 664**

Filiales et participations

A. Filiales (plus de 50%)
B. Participations (10 à 50%)

31/12/2025	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis par la sté
			Brute	Nette	
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale					
PERFECT SIGHT	323 832	55,43	790 000	790 000	605 455
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales	**323 832**	**55,43**	**790 000**	**790 000**	**605 455**
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)	**323 832**	**55,43**	**790 000**	**790 000**	**605 455**

	Montant des engagements donnés par la sté	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société	Observations
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale					
PERFECT SIGHT		1 441 342	(71 328)		
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales		**1 441 342**	**(71 328)**		
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)		**1 441 342**	**(71 328)**		

Eléments concernant les entreprises liées et les participations

	31/12/2025	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles la société à un lien de participation
Actif immobilisé			
Avances et acomptes sur immobilisations			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Prêts et autres immobilisations financières			
Actif circulant			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances			
Capital souscrit appelé, non versé			
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits financiers			
Produits de participations			
Autres produits financiers			
Charges financières			
Charges financières			
Autres éléments			

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Règlement ANC 2025-01	Commissaire aux comptes 1 TD AUDIT 31/12/2025	31/12/2024	%	%	Commissaire aux comptes 2 31/12/2025	31/12/2024	%	%
Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes								
Honoraires afférents à la certification des comptes	8 000	8 000	76,19	100,00				
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)								
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité	2 500		23,81					
Total	**10 500**	**8 000**	**100,00**	**100,00**				

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité								
Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité (*)								

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l'article L.822-24 du code de commerce pour les OTI »